Au postobligatoire, il faut payer son masque

Le Canton de Neuchâtel fournira un kit de 20 masques par élève du secondaire 2 à plein temps. Puis, le financement des protections reviendra aux familles.

PAR ANABELLE.BOURQUIN@ARCINFO.CH

eux semaines: c'est la durée pendant laquelle le Conseil d'Etat neuchâtelois «offrira» les masques de protection, dont le port est rendu obligatoire pour les enseignants, le personnel administratif et les élèves du postobligatoire (lycées et écoles professionnelles). Passé ce délai, soit dès le 7 septembre, chacun devra mettre la main au porte-monnaie pour assurer sa protection et celle des autres.

La semaine dernière, la ministre chargée de l'Education, Monika Maire-Hefti, annonçait que le Canton de Neuchâtel avait passé une importante commande de masques, dont 120 000 sont réservés aux 10 000 élèves du secondaire 2. Calculatrice en main, à raison de trois masques par jour, les réserves promettaient pourtant de s'évanouir plus vite qu'il ne faut de temps pour le dire: quatre jours.

Masques lavables oui, mais homologués

Le chiffre est en réalité à nuancer. Le Canton, en puisant notamment dans des réserves qu'il a déjà constituées, a prévu de fournir un kit de 20 masques – une unité coûte environ 65 centimes – aux enseignants, au personnel «et aux élèves, suivant une scolarité à plein temps. Pour les autres, dont les 4000 apprentis en formation duale qui ne suivent pas de cours à plein temps, la distribution se fera au prorata de leurs jours de cours.»



Dès le 7 septembre, chacun devra financer son masque pour suivre les cours d'une formation postobligatoire. KEYSTONE

En fournissant des masques pour les deux premières semaines de la rentrée, le Canton espère ainsi que «les familles aient le temps de s'organiser et de se fournir en protection». La ministre rappelle que les fournitures scolaires sont obligatoirement prises en charge par l'Etat à l'école obligatoire, «mais pas pour ce qui est du postobligatoire». Les enseignants devront porter le masque dans les couloirs et à la salle des maîtres. En classe aussi, «à moins que la distance sanitaire de 1m50 puisse être assurée. En donnant une leçon devant la classe, par exemple, les distances sanitaires sont suffisantes et l'enseignant pourra tomber le masque.» Les dispositifs de protection lavables ne sont pas interdits, ni déconseillés. Mais ces masques

en tissu devront être homologués. «Et ce sera aux enseignants de procéder aux vérifications. Des directives suivront.» A priori, toutes les leçons sont concernées, sachant que la surface des classes du secondaire 2 est petite dans le canton de Neuchâtel, et que les effectifs sont plutôt bien fournis. Une directive a toutefois été adoptée au niveau cantonal pour les cours d'éducation physique, où le

port du masque ne sera pas obligatoire: les sports de contact doivent être évités, le matériel désinfecté et les enseignants sont invités à privilégier les leçons en plein air et à respecter la distanciation de 1m50.

«L'école doit fournir les masques»

Le port du masque au postobligatoire «est une annonce dont je n'ai pas eu beaucoup d'échos

Ecole obligatoire: les communes paient

Si le port du masque en classe n'est pas imposé à l'école obligatoire, le Canton financera pendant deux semaines les protections des élèves de plus de 12 ans (cycle 3), qui devront en porter un dans les transports publics pour se rendre à l'école. Ensuite, ce sont les communes qui prendront ces frais en charge. Dans les transports scolaires, «seuls les chauffeurs devront se protéger», précise encore Monika Maire-Hefti. Les différents cercles scolaires, qui se gèrent de façon autonome, pourront choisir s'ils privilégient le masque jetable ou le lavable.

de la part des enseignants», indique Pierre-Alain Porret, président du Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (Saen). Et pour cause: l'information est tombée en plein pendant les vacances. «Pour ma part, j'ai été informé de la directive par la presse.»

Le président du Saen se dit «convaincu» que les enseignants ne mettront pas les pieds contre le mur. «Ils ont, comme tout le monde, pris la mesure de ce virus. Surtout, le secondaire 2 représente un brassage important de population: contrairement à une école communale, on y accueille des élèves venus de plusieurs régions, et souvent en transports publics.»

En revanche, Pierre-Alain Porret milite en faveur de masques offerts aux élèves et aux enseignants. «Cela éviterait des tensions, notamment envers les élèves qui ont oublié leur masque, ou envers les familles qui ont de la peine financièrement. Ainsi, si l'école impose, elle doit aussi fournir.»

Lire aussi en page 15.